

11, rue du château
L-6922 BERG
Tél. : 770049-1
Fax : 770082



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

Séance du 10 novembre 2017

Présents: Edgard Arendt, bourgmestre, Patrick Lamhène, Fernande Klares-Goergen, échevins
Véronique Hengen, secrétaire

Ordre du jour: 2

Délibération N° 129-2017

Règlement d'urgence de circulation (Berg, rue du Château).

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;
Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;
Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et une Inspection générale de la Police ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant qu'il y a urgence étant donné que les travaux d'infrastructures (raccordement gaz) réalisés par l'entreprise Wiesen&Piront dans la rue du Château à Berg débuteront le 13 novembre 2017 et que le responsable nous en a averti le 10 novembre 2017 ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'édicter le règlement d'urgence suivant :

Article 1er : A partir du 13 novembre 2017 de 07.00 heures jusqu'au 15 novembre 2017 à 17.00 heures, les dispositions suivantes sont applicables dans la rue du Château à Berg, devant la maison n°22 :

- la rue est rétrécie sur une voie de circulation. Des panneaux A,4b (chaussée rétrécie), A, 15 (travaux), D,2 (contournement obligatoire), sont placés des deux côtés du tronçon de chantier concerné ;

Article 2 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur les voies publiques.

Article 3 : Le présent règlement est publié par voie d'affiche dans toutes les localités de la commune.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en-tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 10 novembre 2017.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,